



DECISION D-2023-16
MARCHE DE TRAVAUX - Transformation d'un
bâtiment en Relais Petite Enfance à Morteaux-
Couliboef – Avenants n°2 au lot 4 et n°3
au lot 2

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision n°D-2022-47 du 26 septembre 2022 décidant l'attribution des 7 lots pour le marché de travaux relatif à la transformation d'un bâtiment en Relais Petite Enfance à Morteaux-Couliboef ;
- Vu la décision n°D-2023-03 du 08 février 2023 concluant un avenant n°1 avec les titulaires des 7 lots ;
- Vu la décision n°D-2023-06 du 10 mars 2023 concluant un avenant n°2 avec la société RENOV CONCEPT ;
- Vu la décision n°D-2023-11 du 22 mars 2023 concluant un avenant n°2 avec la société CELFY ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget Principal de l'exercice 2023 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

- De conclure un avenant n°2 au lot 04 conclu avec la société ISOPLAF, pour une plus-value de **543,91 € HT** portant le montant du marché de 20 268,75 € à 20 812,66 € HT ;
 - soit une plus-value de 26,86 % par rapport au montant du marché de base
 - Objet : mise en place d'un plafond isolé en dalles blanches sur la zone du local poussettes
- De conclure un avenant n°3 au lot 02 conclu avec la société RENOV CONCEPT, pour une moins-value de **900,00 € HT** portant le montant du marché de à 18 974,58 € HT à 18 074,58 € HT ;
 - soit une plus-value de 40,00 % par rapport au montant du marché de base
 - Objet : suppression de la mise en place d'un plancher OSB épaisseur 18.

ARTICLE 2

Le montant global du marché de transformation d'un bâtiment en Relais Petite Enfance à Morteaux-Couliboef (lots 1 à 7) est porté 162 680,83 € HT à 162 324,74 € HT soit 194 789,69 € TTC, soit une évolution du marché de base HT de 5,67 %.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le **18 AVR. 2023**

Et de sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2023**

Fait à Falaise, le

18 AVR. 2023

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

